

Les canards canardés laissent sur place par des connards mais tout revient dans l'ordre.

Les Parcs servent d'abord jusqu'au douzième siècle pour le parage des animaux dans un terrain naturel, forme de bois ou de prairies (exploitation de forêts, réserves de chasse, culture) dans lequel s'étendent parfois des plans d'eau, se tracent des chemins, et des allées destinées à la chasse, à la promenade ou à l'agrément. L'urbanisation naissante vers le seizième siècle les rend peu à peu accessibles au public. Certains sont réserves aux militaires pendant la période Napoléonienne.

Cette «conception» évolue au vingtième siècle vers d'autres usages, tels le parc d'activités, d'expositions, le parc thématique (floral, zoologique...) ou le chemin de promenade. Naissent ensuite les parcs naturels nationaux et régionaux avec pour objectif la protection de la nature, de la faune, et la réintroduction d'espèces comme l'ours par exemple, et la préservation de la flore. Ils comprennent souvent des réserves naturelles.

Les Jardins sont utilitaires ou d'agrément jusqu'au septième siècle et privés pour religieux et monarques (jardins médiévaux). Ce n'est qu'en 1789 que les bouleversements de la Révolution française entrouvrent les portes des hôtels et des demeures urbaines, de l'aristocratie et du clergé. Derrière les murs, le peuple ébahi découvre une nature ordonnée du jardin à la française aux magnifiques fontaines ou luxuriance pittoresque, qui épouse le paysage du jardin à l'anglaise (dit parc paysage).

Au dix-neuvième siècle le second empire va offrir à la bourgeoisie deux nouveaux lieux de sociabilité : les boulevards, et les jardins publics, espaces urbains naturalistes construits, plantés et paysages, reliés entre eux par des avenues arborées et relayés par des squares. Une architecture et un mobilier urbain apparaissent ; chalets, pavillons, ferronneries de fonte moulée inspirées du végétal pour grilles, rambarades, bancs et lampadaires. Le fer-ciment pour les parapets, barrières, escaliers et grottes simulent rochers et branchages. Jusqu'en ville, des fontaines, colonnes, d'information, kiosques et entrées de métro adoptent le style végétal et la couleur verte caractéristique.

La loi du 21 avril 1906 organise la protection des parcs et les assimile aux monuments historiques. Un pré-inventaire en 1982 recense 9000 jardins remarquables.

En France, le parc paysage de la Fabrique de soie Montessuy et Chomeur à Renage en Isère est un des rares à l'intérieur d'une usine. A Boulogne, dans celui du Musée d'Albert Kahn, on découvre rarement plantée une forêt vosgienne!

Les jardins respirent tropicaux, arabes, orientaux, japonais, d'essais, d'hivers, archéologiques, en rocailles, de méditations, d'enfants, familiaux (ouvriers ou "communautaires" au Québec-Canada ou d'ailleurs à Montréal le jardin botanique est reconnu comme le plus beau du monde), fruitiers et potagers (jardins de l'Orangerie et le potager du roi à Versailles).

La tempête de 1999 en France et précisément à Versailles, eut le mérite d'une prise de conscience de l'importante nécessité de la préservation du Patrimoine des Parcs et Jardins par des mesures de protection et de restauration continues.

Car cet espace vert est "Le Notre" ! Coin coin.

